

PLAN HANDICAP

2018-2021

VILLE DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE



Cultivons nos différences
Facile à lire

SOMMAIRE

Introduction

1 – Éléments clés du bilan du plan handicap 2009-2017

2 – Instances de consultation

3 – Orientations/Objectifs et fiches actions associées

INTRODUCTION

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a, dans son article 114, défini la notion de handicap :



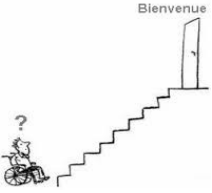

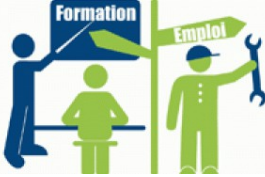

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Depuis 2009, la ville de La Chapelle-Sur-Erdre mène une politique volontariste en matière d'accessibilité en s'engageant notamment au delà de ses obligations réglementaires et en développant une politique d'accessibilité universelle : l'accès «à tout pour tous ».

A cet effet, différents plans d'actions se sont succédés. Ils ont tour à tour permis des progrès significatifs dans la prise en compte du handicap par la collectivité. Ce document formalise, au-delà des obligations réglementaires, l'engagement de la Municipalité à donner à chacun de ses concitoyens, en situation de handicap ou non, les moyens de vivre en harmonie. Il est désormais temps d'écrire et de projeter un nouveau plan d'actions pour la collectivité et ses nombreux partenaires.

Pour finir, il convient de rappeler que la mission handicap est née de la volonté municipale de garantir la mise en œuvre des différentes actions intégrant une dynamique transversale. La mission handicap vient en appui des différents projets, accompagne le travail collaboratif et met en lien avec les différents acteurs de réseau.

1 – ÉLÉMENTS CLÉS DU BILAN DU PLAN HANDICAP 2009-2017

	<p>Population Chapelaine</p> <p>17 034 habitants au 1er janvier 2008 19 704 habitants au 1er janvier 2017</p>
	<p>Bénéficiaires d'au moins un droit en cours de validité : 905 (au total en 2017)</p> <p>0 à 9 ans : 36 – 10 à 19 ans : 71 – 20 à 29 ans : 55 – 30 à 39 ans : 90 – 40 à 49 ans : 151 – 50 à 59 ans : 205 – 60 ans et + : 297</p>
	<p>Accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP)</p> <p>61 ERP municipaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 27 établissements conformes aux règles d'accessibilité : 16 ont fait l'objet d'une déclaration sur l'honneur et 11 attestations avec pièces justificatives ont été adressées au Préfet du département - 9 établissements ont été mis en accessibilité avant le 29/09/2015 et font l'objet du dépôt du formulaire CERFA tenant lieu d'Agenda d'Accessibilité Programmée (AdAP) - Les 26 autres ERP font l'objet d'un AdAP sur 3 ans (2015/2018)
	<p>Transport, stationnement et déplacements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) au Conseil Municipal du 29 mai 2012 et mise en œuvre d'un plan pluri-annuel de travaux. - Suite à l'adoption du Schéma Directeur d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (SDAVE) par délibération du Conseil Métropolitain du 26 février 2016, réalisation d'un diagnostic à la Chapelle-sur-Erdre - Mise en place campagnes de sensibilisation « libérez nos trottoirs »
	<p>Formation et emploi</p> <p>Évolution du taux d'emploi des personnes en situation de handicap : 3,72 % en 2009 7,45 % en 2016</p> <p>Évolution des dépenses auprès des ESAT : 3 650 € en 2009 23 200 € en 2017</p>
	<p>Autres services</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil des enfants en situation de handicap au sein de tous les accueils municipaux. - Mise en place de bons accès aux loisirs sans conditions de ressources pour personnes en situation de handicap. - Soutien des projets associatifs (Handichap, Musiacp, Un Copain Comme les Autres...). - Mise en place de simulation au vote électorale pour accompagner la pleine citoyenneté des jeunes en situation de handicap. - Réalisation d'articles en Facile A Lire et à Comprendre dans chaque magazine municipaux. -.....

2 – INSTANCES DE CONSULTATION

La ville de La Chapelle-sur-Erdre s'est engagée depuis 2009 dans une démarche de concertation avec les différents acteurs qui font la politique locale du handicap (associations, établissements, usagers). A cet effet plusieurs instances sont mises en place :

La Commission communale d'accessibilité :

Cette commission réunit 10 associations, le représentant de l'association des commerçants, les représentants des parents d'élèves, 20 élus des différents services de la ville, 3 personnes pour représenter les usagers et 2 associations pour représenter les personnes âgées. Différents services sont associés aux réunions et ce en fonction des besoins d'intervention. Cette commission se réunit deux fois par an et a pour mission de dresser le bilan d'accessibilité du plan d'actions handicap et de valider les priorisations de travaux ERP et voirie de l'année suivante.

Le groupe de travail «sensibilisation» :

Ce groupe de travail se réunit autant de fois que nécessaire afin de construire des solutions opérationnelles au changement de regard sur le handicap. Après avoir construit un parcours de sensibilisation au handicap, ce groupe s'est attelé à mettre en œuvre des actions pour lutter contre les incivilités routières (réalisation d'un macaron).

Groupe de travail «cheminement» :

Un diagnostic de la voirie et de l'espace public a permis d'élaborer un plan pluri-annuel de travaux. Chaque année ce groupe est sollicité afin de vérifier les propositions de travaux à réaliser (validation de la priorisation, vérification du besoin et des solutions opérationnelles proposées). Ce groupe de travail permet d'intégrer les besoins d'usage.

Groupe de travail d'usage :

Ce groupe de travail peut être sollicité pour émettre un avis de «confort d'usage» sur les projets de constructions portés par la collectivité.

3 – ORIENTATIONS/OBJECTIFS/ FICHES ACTIONS

ORIENTATION 1 : FAVORISER L'ACCES AUX ESPACES ET SERVICES PUBLICS

- Poursuivre la mise en œuvre du plan pluri-annuel de travaux sur ERP municipaux
- Mener une réflexion sur la signalétique.
- Mettre en place des registres d'accessibilité dans chaque ERP municipal
- Favoriser un meilleur accueil des personnes en situation de handicap dans toutes les structures de la ville.
- Continuer d'intégrer la qualité d'usage dans les nouveaux projets de construction.
- Inciter les commerçants à aménager l'accès à leurs magasins et aux parkings.

ORIENTATION 1 : FICHES ACTIONS	
Objectif	Poursuivre la mise en œuvre du plan pluri-annuel de travaux sur ERP municipaux
Actions à entreprendre	Mise en œuvre de l'Ad'Ap 2015/2018
Pilote(s)	Patrimoine Immobilier
Objectif	Mener une réflexion sur la signalétique.
Actions à entreprendre	Participation au séminaire « signalétique » organisé par NM le 12 décembre 2017.
Pilote(s)	Mission handicap et Patrimoine immobilier
Objectif	Mettre en place des registres d'accessibilité dans chaque ERP municipal
Actions à entreprendre	Réalisation de registre sous forme dématérialisée.
Pilote(s)	Patrimoine immobilier avec l'appui de la mission handicap et du service du personnel.
Objectif	Favoriser un meilleur accueil des personnes en situation de handicap dans toutes les structures de la ville.
Actions à entreprendre	Intégrer des actions dédiées dans le plan de formation
Pilote(s)	Service du personnel avec l'appui de la mission handicap
Objectif	Continuer d'intégrer la qualité d'usage dans les nouveaux projets de construction.
Actions à entreprendre	Systématiser la sollicitation du groupe d'usage
Pilote(s)	Patrimoine immobilier avec l'appui de la mission handicap
Objectif	Inciter les commerçants à aménager l'accès à leurs magasins et aux parkings.
Actions à entreprendre	Permettre aux commerçants d'identifier le groupe de travail de la CCA comme groupe ressource.
Pilote(s)	Service du personnel avec l'appui de la mission handicap

ORIENTATION 2 : AMELIORER LA MOBILITE (VOIERIE, TRANSPORT)

- Aménager l'espace public communal afin d'assurer la libre circulation des personnes en toute sécurité.
- Prévoir des stationnements adaptés sur la voie publique et informer de leur emplacement
- Promouvoir l'accessibilité des transports en commun par du matériel adapté et l'aménagement des arrêts et de leurs abords
- Favoriser le développement des formules de transports adaptés pour personnes âgées et en situation de handicap
- Favoriser la sensibilisation des automobilistes pour lutter contre le stationnement sur trottoirs

ORIENTATION 2 : FICHES ACTIONS	
Objectif	Aménager l'espace public communal afin d'assurer la libre circulation des personnes en toute sécurité.
Actions à entreprendre	Mise en œuvre du SDAVE au travers adoption d'un nouveau plan de travaux Intégrer les usagers
Pilote(s)	Nantes Métropole avec l'appui de la mission handicap, du service proximité et du groupe « cheminement »
Objectif	Prévoir des stationnements adaptés sur la voie publique et informer de leur emplacement
Actions à entreprendre	A intégrer dans le schéma directeur d'accessibilité
Pilote(s)	Nantes Métropole Service communication avec l'appui de la mission handicap
Objectif	Promouvoir l'accessibilité des transports en commun par du matériel adapté et l'aménagement des arrêts et de leurs abords
Actions à entreprendre	Mise en œuvre dans le cadre du schéma Directeur d'Accessibilité Programmée des Transports Collectifs.
Pilote(s)	Nantes Métropole
Objectif	Favoriser le développement des formules de transports adaptés pour personnes âgées et en situation de handicap
Actions à entreprendre	Optimiser l'accès au dispositif Proxitan
Pilote(s)	Nantes Métropole
Objectif	Favoriser la sensibilisation des automobilistes pour lutter contre le stationnement sur trottoirs
Actions à entreprendre	Poursuivre et diversifier des actions de prévention et de sensibilisation (macarons, vidéos...).
Pilote(s)	Groupe de travail de la CCA avec l'appui de la mission handicap

ORIENTATION 3 : AMELIORER L' INFORMATION, L'ACCES A L'INFORMATION

- Sensibiliser la population et les acteurs locaux aux différents handicaps, pour favoriser l'intégration et l'égalité citoyenne.
- Permettre aux personnes en situation de handicap sur la commune d'accéder aux informations utiles sur leurs droits ou sur la vie de la commune (quel que soit leur handicap).
- Sensibiliser le personnel d'accueil des services municipaux aux différents types de handicap.
- Mettre en œuvre le décret du 09 mai 2017, relatif à l'obligation d'accessibilité téléphonique des services publics.

ORIENTATION 3 : FICHES ACTIONS	
Objectif	Sensibiliser la population et les acteurs locaux aux différents handicaps, pour favoriser l'intégration et l'égalité citoyenne.
Actions à entreprendre	Mettre en place des actions concrètes de sensibilisation (à définir).
Pilote(s)	Mission handicap

Objectif	Permettre aux personnes en situation de handicap sur la commune d'accéder aux informations utiles sur leurs droits ou sur la vie de la commune (quel que soit leur handicap).
Actions à entreprendre	Mettre en accessibilité le site internet de la ville Développer le facile à lire et à comprendre dans le magazine municipal
Pilote(s)	Service communication avec l'appui de la mission handicap

Objectif	Sensibiliser le personnel d'accueil des services municipaux aux différents types de handicap
Actions à entreprendre	Intégrer des actions dédiées dans le plan de formation
Pilote(s)	Service du personnel avec l'appui de la Mission handicap

Objectif	Mettre en œuvre le décret du 09 mai 2017, relatif à l'obligation d'accessibilité téléphonique des services publics.
Actions à entreprendre	A définir
Pilote(s)	Mission handicap

ORIENTATION 4 : FAVORISER LA SCOLARISATION, L'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MUNICIPALES DES ENFANTS ET DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Favoriser et développer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance et enfance de la ville de La Chapelle-Sur-Erdre.
- Développer des actions de sensibilisation au handicap
- Continuer à développer la concertation avec l'Éducation nationale pour faciliter l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans tous les temps de sa vie scolaire et extrascolaire.
- Former le personnel travaillant avec les enfants et les jeunes à l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Poursuivre la dynamique du réseau partenarial.
- Pour un accueil adapté, faciliter le lien entre les différents acteurs intervenant sur les différents temps de l'enfant.
- Réfléchir à une offre complémentaire d'accueil sur le secteur de la petite enfance

ORIENTATION 4 : FICHES ACTIONS	
Objectif	Favoriser et développer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance et enfance de la ville de La Chapelle-Sur-Erdre
Actions à entreprendre	Développer un outil de communication pour permettre aux familles d'identifier les services municipaux comme lieux d'accueil adaptés.
Pilote(s)	Services petite enfance, enfance, jeunesse, service communication
Objectif	Développer des actions de sensibilisation au handicap
Actions à entreprendre	Poursuivre les actions de sensibilisation au sein des accueils périscolaires
Pilote(s)	Service petite-enfance, enfance, jeunesse avec l'appui de la mission handicap
Objectif	Continuer à développer la concertation avec l'Éducation nationale pour faciliter l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans tous les temps de sa vie scolaire et extrascolaire.
Actions à entreprendre	Être à l'écoute de toutes les demandes
Pilote(s)	Service scolaire avec l'appui de la mission handicap
Objectif	Former le personnel travaillant avec les enfants et les jeunes à l'accueil des enfants en situation de handicap.
Actions à entreprendre	Intégrer les besoins dans le plan de formation
Pilote(s)	Service scolaire

Objectif	Poursuivre la dynamique du réseau partenarial.
Actions à entreprendre	Poursuivre les échanges avec les différents partenaires (participation aux CVS, rencontre entre enfants des différentes structures...). Créer une rencontre annuelle institutionnelle entre différentes structures du territoire.
Pilote(s)	Services petite enfance, enfance, jeunesse et scolaire avec l'appui de la mission handicap.

Objectif	Pour un accueil adapté, faciliter le lien entre les différents acteurs intervenant sur les différents temps de l'enfant.
Actions à entreprendre	Mise en œuvre des différents outils () qui favorise le lien entre les différents acteurs. Créer les conditions d'échange entre professionnels
Pilote(s)	Services petite enfance, enfance, jeunesse et scolaire

Objectif	Réfléchir à une offre complémentaire d'accueil sur le secteur de la petite enfance
Actions à entreprendre	Mettre en place d'une convention de partenariat avec la crèche des Poupies.
Pilote(s)	Service petite enfance avec l'appui de la mission handicap

ORIENTATION 5 : FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE, AUX ACTIVITES SPORTIVES ET AUX LOISIRS

- Permettre l'accessibilité des lieux culturels, sportifs et de loisirs.
- Accompagner toute action facilitant la participation des personnes en situation de handicap aux activités culturelles, artistiques, sportives et de loisirs.
- Sensibiliser les habitants à la question du handicap par le biais de la culture et du sport.
- Soutien aux partenaires associatifs dans le montage des événements

ORIENTATION 5 : FICHES ACTIONS	
Objectif	Permettre l'accessibilité des lieux culturels, sportifs et de loisirs.
Actions à entreprendre	Poursuite mise en œuvre de l'accessibilité des équipements publics
Pilote(s)	Service Patrimoine Immobilier
Objectif	Accompagner toute action facilitant la participation des personnes en situation de handicap aux activités culturelles, artistiques, sportives et de loisirs.
Actions à entreprendre	Accompagner les projets associatifs
Pilote(s)	Services divers avec l'appui de la mission handicap
Objectif	Sensibiliser les habitants à la question du handicap par le biais de la culture et du sport.
Actions à entreprendre	A définir
Pilote(s)	Services culture, sport avec l'appui de la mission handicap
Objectif	Soutien aux partenaires associatifs dans le montage des événements
Actions à entreprendre	Développer un outil dédié
Pilote(s)	Services culture, sport avec l'appui de la mission handicap

ORIENTATION 6 : DEVELOPPER L'ACCES A L'EMPLOI/ A LA VIE SOCIALE ET AU LOGEMENT

- Favoriser l'emploi indirect par la commande publique
- Poursuivre l'augmentation du taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap au sein de la ville de la Chapelle-Sur-Erdre
- Inciter les bailleurs sociaux à augmenter l'offre de logements adaptés.
- Mener une réflexion sur l'habitat inclusif
- Pour une prise en charge des besoins des personnes en situation de handicap, continuer le travail collaboratif avec la MDPH
- Poursuivre l'accès des personnes en situation de handicap au vote

ORIENTATION 6 : FICHES ACTIONS

Objectif	Favoriser l'emploi indirect par la commande publique
Actions à entreprendre	Poursuivre l'ouverture des marchés au secteur adapté.
Pilote(s)	Service marché public

Objectif	Poursuivre l'augmentation du taux d'emploi des travailleurs handicapés au sein de la ville de la Chapelle-Sur-Erdre
Actions à entreprendre	Favoriser l'accès aux emplois ouverts par la Ville et l'insertion des publics (recrutements CAE..) Consolider le partenariat avec Cap emploi
Pilote(s)	Service personnel et Pôle solidarité -CCAS

Objectif	Inciter les bailleurs sociaux à augmenter l'offre de logements adaptés.
Actions à entreprendre	Poursuivre le travail de partenariat avec les bailleurs.
Pilote(s)	Pôle solidarité -CCAS

Objectif	Mener une réflexion sur l'habitat inclusif
Actions à entreprendre	Intégrer le groupe de travail de Nantes Métropole
Pilote(s)	Mission handicap

Objectif	Pour une prise en charge des besoins des personnes en situation de handicap, continuer le travail collaboratif avec la MDPH
Actions à entreprendre	Groupe de travail dans le cadre de l'UDCCAS
Pilote(s)	Pôle solidarités -CCAS

Objectif	Poursuivre l'accès des personnes en situation de handicap au vote
Actions à entreprendre	Mettre en place de nouvelles simulations au vote
Pilote(s)	Pôle solidarités -CCAS